





L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER,

BANQUE CENTRALE DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES DU PACIFIQUE

L'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) assure le rôle de banque centrale dans les collectivités ayant pour monnaie le franc Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna.

Créé en 1966 sous la forme d'un établissement public, il met en œuvre ses missions de Stratégie monétaire, de Stabilité financière, de Services à l'économie dans le respect des Spécificités ultramarines.

L'IEOM est dirigé par Marie-Anne Poussin-Delmas, également Président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IFDOM).

1000 francs Pacifique (F CFP)

= 8,38 euros

Parité fixe inchangée avec l'euro.



Les agences vitrines des Outre-mer



NOUVELLE-CALÉDONIE

Directeur: Yann Caron

19, rue de la République - BP 1758 98845 Nouméa Cedex

@ direction@ieom.nc

687 27 58 22

687 27 65 53



POLYNÉSIE FRANÇAISE

Directeur : Claude Periou

21, rue du Docteur Cassiau - BP 583 98713 Papeete

@ direction@ieom.pf

689 40 50 65 00

689 40 50 65 03



WALLIS-ET-FUTUNA

Directeur : Stéphane AttaliBP G-5 - 98600 Uves

Wallis-et-Futuna

@ direction@ieom.wf

681 72 25 05681 72 20 03

Stratégie monétaire

— Mise en circulation et entretien de la monnaie fiduciaire

L'IEOM émet ses propres signes monétaires, libellés en franc CFP, monnaie ayant cours légal dans les collectivités du Pacifique. Les agences de l'Institut ont la responsabilité de la mise en circulation des billets et pièces dans leur zone d'intervention. Elles en contrôlent l'authenticité et s'assurent de leur qualité.

L'IEOM met en œuvre une politique monétaire visant notamment à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, au travers du réescompte qui permet le refinancement de crédits en faveur des entreprises appartenant à un secteur économique prioritaire ou installées dans une zone économique défavorisée, ainsi qu'au travers des réserves obligatoires.

Stabilité financière

— Surveillance des systèmes et moyens de paiement

L'IEOM veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement, et s'assure de la sécurité des moyens de paiement. Il participe en outre au suivi et à l'évolution des systèmes automatisés d'échanges interbancaires.

— Production d'informations pour la communauté bancaire

L'Institut apporte des services à la communauté bancaire, comme l'établissement de statistiques concernant l'activité bancaire dans la zone, la centralisation des risques, le suivi des parts de marché sur les dépôts et les crédits, le suivi du coût du crédit aux entreprises et aux particuliers.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), contrôle des pratiques commerciales (CPC)

L'IEOM participe à la sensibilisation des organismes financiers implantés outre-mer en matière de LCB-FT et de CPC et réalise des missions de contrôle sur place.

– Relais des autorités nationales de supervision

L'IEOM assure, dans sa zone d'intervention, le relais des autorités nationales de supervision ainsi que de réglementation bancaire et financière (Banque de France, Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR -, Autorité des marchés financiers - AMF -).













3 5 2 6



18 M

Nouvelle-Calédonie



394 M

Services à l'économie

L'IEOM est en relation étroite avec l'ensemble de ses partenaires publics et privés :

- Il évalue la solidité financière des entreprises et leur attribue une cotation. L'IEOM gère également une centrale des bilans.
- Il agit comme médiateur du crédit en intervenant auprès des banques en faveur des entreprises rencontrant des difficultés de financement.
- Il répond aux demandes d'exercice du droit au compte et d'accès aux grands fichiers.
- Il mène une action renforcée en faveur de la prévention et du traitement des situations de surendettement.
- Il tient les comptes du Trésor public et de ses accrédités dans chaque collectivité.
- Il accompagne les très petites entreprises dans leurs projets, avec le Correspondant TPE présent dans chaque agence.
- Il engage des actions concrètes dans chaque territoire au titre de son rôle d'opérateur pour la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI).

Spécificités ultramarines

L'IEOM développe des actions spécifiques aux besoins des collectivités du Pacifique :

- Il assure une mission d'observation de l'économie de sa zone d'intervention donnant lieu à la publication régulière d'études économiques et financières par géographie et transverses aux Outre-mer.
- Il joue un rôle d'expertise et de conseil auprès des acteurs ultramarins, qu'ils soient publics ou privés.
- Il organise ou participe régulièrement à des actions de place, qui concourent à l'animation de la place financière de sa zone d'intervention.
- Il établit annuellement la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.
- Il suit les principaux tarifs bancaires.

Nos partenaires







Directeur général : Marie-Anne Poussin-Delmas Directeur : Stéphane Foucault

■ www.ieom.fr

@ COMMUNICATION@iedom-ieom.fr



